



Lycée de la mer et du littoral  
BOURCEFRANC LE CHAPUS

# Participation aux sélections Section sauvetage aquatique Pour l'année 2024-2025

Fiche d'inscription et documents à nous retourner avant le 24 avril 2024,  
à l'adresse : [laetitia.faye@educagri.fr](mailto:laetitia.faye@educagri.fr)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

N° de portable du candidat :

Adresse mail du candidat :

Établissement fréquenté en 2022-2023 :

Classe fréquentée :

Orientation souhaitée au Lycée de la mer et du Littoral en 2023-2024 :

Responsable légal 1

NOM :

Prénom :

Adresse :

Responsable légal 2

NOM :

Prénom :

Adresse si différente :

N° de téléphone :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Merci de joindre obligatoirement à ce document d'inscription aux sélections :

- les bulletins trimestriels de l'année scolaire précédente et ceux de l'année en cours,
- la ou les licence(s) du ou des sport(s) pratiqué(s).

Le jour de la sélection, merci de bien vouloir apporter :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course et de la natation
- Brevet de natation
- A.F.P.S / BAFA ...
- Autorisation parentale
- Une tenue adéquate

Signature du candidat

Signature des responsables légaux



**Lycée de la mer et du littoral**

BOURCEFRANC LE CHAPUS

La section sportive sauvetage aquatique du lycée de la mer et du littoral accueille 16 jeunes.  
Elle a pour objectifs :

- ✓ De répondre au souhait des parents et des élèves de compléter leur formation initiale par l'acquisition de diplômes complémentaires, BNSSA en particulier.
- ✓ De favoriser ainsi l'insertion sociale et professionnelle des élèves et de leur permettre de prétendre à des emplois saisonniers (surveillance de plages, surveillance de piscine, ...)
- ✓ De développer l'autonomie, le sens de l'effort et l'esprit de solidarité
- ✓ De pratiquer une discipline sportive de pleine nature à part entière, qui se caractérise par une diversité d'épreuves individuelles ou collectives : natation, courses sur sable, parcours avec planches de sauvetage, ...

Ne peuvent prétendre à une admission dans cette section, que les jeunes qui intègrent à la rentrée scolaire 2023 une classe de :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique
- 2<sup>de</sup> professionnelle "Nature Jardin Paysage Forêt"
- 2<sup>de</sup> professionnelle "Productions Aquacoles"
- 1<sup>ère</sup> générale
- 1<sup>ère</sup> technologique STMG
- 1<sup>ère</sup> bac professionnel "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune"
- 1<sup>ère</sup> bac professionnel "Productions Aquacoles"